

## Paroisse Sainte-Anne des Pays-Bas

### **Protocole pour les célébrations religieuses selon les directives de la santé publique du NB et du Diocèse de Saint-Jean.<sup>1</sup>**

Les paroissiens qui répondent oui à une question liée aux symptômes de la Covid-19 sont demandés de ne pas assister à la messe.

La dispense de l'obligation dominicale annoncée par L'évêque au début du pandémie continue.

La distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds doit être respectée.

Il est recommandé de se nettoyer les mains à l'entrée de l'église.

Éviter les salles de bain et il n'est pas permis d'aller au sous-sol.

Le port du masque est au choix de chaque individu.

Une porte d'entrée et de sortie a été identifiée. Nous vous demandons de suivre cette direction. Les autres portes ne seront pas utilisées.

Des placiers vous indiqueront les bancs qui peuvent être utilisés.

Afin de faciliter la circulation et minimiser les rapprochements, des placiers indiqueront quel banc utiliser.

Un panier sera placé à l'arrière de l'église ou vous pourrez déposer vos enveloppes ou faire un don. Il n'y aura pas de procession d'offrandes.

Il n'y aura aucun servent de messe et ministre de la communion.

Une fois que vous avez pris votre Prions en Église et le bulletin paroissial, vous devez le ramener avec vous à la sortie de la messe. Ne laissez aucun livret dans le banc.

La communion aura lieu à la fin de la messe. Les placiers vont diriger les paroissiens pour recevoir la communion et vous devez ensuite quitter l'église par la porte de sortie.

Les placiers verront à désinfecter les bancs et toutes les surfaces utilisées après chaque célébration.

---

<sup>1</sup> Reviser le 8 september, 2020